

Ville de Castelnaudary  
Service Occupation  
du Domaine Public

Opération 2025-0390

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRETE DU MAIRE CD - N° 2025 - 283

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT

ANIMATIONS - PLACE DE LA REPUBLIQUE

MISE EN PLACE DE LA FETE FORAINE DE PRINTEMPS

DU 7 AVRIL 2024 AU 23 AVRIL 2024

Le Maire de la Ville de Castelnaudary,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-6,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants,

**VU** le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

**VU** le Code de la Voirie Routière, articles L.111.1 et suivants,

**VU** la circulaire interministérielle N° 86.230 du 17 juillet 1986,

**VU** la circulaire interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, ensemble des textes qui l'ont modifiée et complétée,

**Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 5ème partie, signalisation d'indication, des services et de repérage et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2022-221 en date du 28 octobre 2022 portant création d'un service public de fourrière automobile.

**VU** la décision du Maire n°2024-326 en date du 12 décembre 2024 fixant les tarifs municipaux 2025.

**VU** la modification du règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération n°380 en date du 28 octobre 2013.

**VU** l'arrêté Général portant sur la réglementation générale de la circulation et du stationnement en date du 04 janvier 2016 reçu en Préfecture le 07 janvier 2016,

**VU** la demande présentée par MAIRIE DE CASTELNAUDARY demeurant COURS DE LA REPUBLIQUE - 11400 CASTELNAUDARY pour mise en place de la fete foraine de printemps du 07/04/2024 au 23/04/2024

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne marche de la fête foraine et la sécurité des personnes et des biens,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** le stationnement de tout véhicule seront interdits à compter du **lundi 07 avril 2025, 15h00 jusqu'au mercredi 23 avril 2025, 23H00** pour la mise en place des industriels forains sur l' axes suivant :

- Place de la république

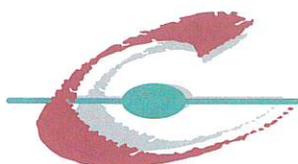
**ARTICLE 2 :** La circulation de tout véhicule sera interdit à compter du **lundi 07 avril 2025, 15h00 jusqu'au mercredi 23 avril 2025, 23H00** pour la mise en place des industriels forains sur l'axe suivant :

- La totalité de la place de la République demeure allouée à l'implantation de la Fête foraine afin que les dégagements de sécurité soient suffisants.

- Un passage fermé et interdit à la circulation pour accès à l'arrière de la Halle aux grains sera mis en place ainsi qu' une voie d'accès de sécurité positionnée sur la partie Est de la halle aux grains.

- Cet axe doit resté intégralement libre et aucun stationnement ne sera toléré sur la partie Sud (arrière de la Halle aux grains coté cuisine)

- Axe de securité et d'accès sur la partie Est et Sud de la Halle aux grains.



**Ville de Castelnaudary**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

**ARTICLE 3 :** le service technique de la Ville aura à sa charge la mise en place de la signalisation routière réglementaire de jour et de nuit et sera responsable de tout accident ou incident pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur.

deux mois à compter de son caractère exécutoire.

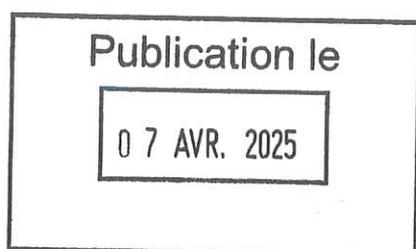
**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera enregistré au registre des arrêtés de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

M. Le Commandant de la brigade Autonome de Gendarmerie Nationale,

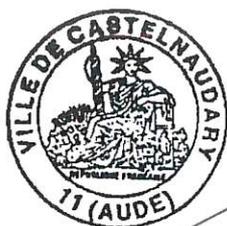
M. le Chef de Corps du Centre de secours,

M. Le Directeur des Services Techniques de la Ville de Castelnaudary,

Et transmis à M. le Directeur Général des Services de la ville de Castelnaudary pour exécution.



Fait à Castelnaudary le lundi 31 mars 2025



La Maire Adjointe

Jacqueline RATABOUIL